

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Construction de l'école Saint Marc (lot 3)

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Considérant la construction de l'école Saint Marc ;
Vu la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre lancé par le maître d'ouvrage délégué, 3 Vals Aménagement, au nom et pour le compte de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Considérant l'article 4.1 du règlement de candidature, qui fixe à 3 le nombre maximum de candidats invités à remettre un projet ;
Vu le procès-verbal et l'avis motivé du jury de candidature qui s'est réuni le 17 mars 2022 ;
Vu la décision n°75/2022 ;
Vu la décision n°138/2022 ;
Vu la décision n°159/2022 ;
Vu la décision n°277/2022 ;
Vu la décision n°176/2023 ;
Vu l'avis de la commission des marchés de travaux du 28 juillet 2023 suite au résultat de la consultation de travaux du lot n° 3 (menuiseries extérieures alu) et au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre.

- DECIDE -

Article 1 :

D'attribuer le marché de travaux suivant :

Lot n° 3 (menuiseries extérieures alu) : entreprise CANCE, ZI de la justice, avenue de l'Europe, 37800 NOYANT DE TOURAINE, pour un montant HT de 443 452,94 €.

Nota : la PSE concernant la réhabilitation du gymnase n'a pas été retenue.

Article 2 :

La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 21/08/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 22 AOUT 2023

Publié ou notifié le 22 AOUT 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 31 AOUT 2023